

SM SPANC DU CLUNISOIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL du 25 FEVRIER à 18h30
Salle n° 4 du Foyer des Griottons (CLUNY)

Monsieur Michel MAY A, Président, ouvre la séance, remercie les participants et précise que le quorum étant atteint la séance peut débuter.

Il indique que ce Conseil syndical a pour but d'étudier :

- ✓ Le Rapport Public pour la Qualité du Service (RPQS) 2019,
- ✓ Le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019,
- ✓ Le budget prévisionnel 2020,
- ✓ Des questions diverses.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 06 février 2020 :

Monsieur Michel MAYA demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du dernier conseil syndical du 06 février 2020 qui a été envoyé à tous les délégués.

Aucune remarque n'est formulée.

Michel MAYA propose donc de procéder à son adoption.

Le procès-verbal du 06 février 2020 est adopté à l'unanimité.

2) Rapport Public pour la Qualité du Service (RPQS) 2019 (document joint) :

Michel MAYA laisse la parole à Vanessa PILLON afin de présenter le RPQS 2019.

Vanessa PILLON commente et présente le RPQS 2019.

Michel MAYA et Bertrand DEVILLARD ajoutent que suite aux nouveaux arrêtés de 2011/2012, il a été constaté que le travail des techniciens a beaucoup évolué sur le volet sensibilisation.

Monsieur VADANT demande s'il est possible qu'au bout d'un certain temps pour la même installation sans modification, la conformité puisse évoluer.

Michel MAYA indique qu'effectivement en cas extrême cela peut arriver.

Bertrand DEVILLARD ajoute qu'aux débuts du SPANC, les services avaient plutôt tendance à faire confiance aux dires des administrés, mais au fil du temps le SPANC a été forcé de constater que sur certains rapports cela a pu évoluer d'avis avec réserves à non conforme.

Michel MAYA propose de procéder à l'adoption du RPQS 2019, du moment où il n'y a plus de remarques.

Le Conseil Syndical accepte, à l'unanimité, le Rapport Public pour la Qualité du Service (RPQS) 2019.

3) Présentation du compte administratif 2019 et compte de gestion du receveur 2019 :

Michel MAYA propose de laisser la parole à Bertrand DEVILLARD afin de présenter conjointement le compte administratif 2019 ainsi que le Budget Prévisionnel 2020.

L'assemblée accepte cette présentation.

Bertrand DEVILLARD prend la parole, présente et donne les explications suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES 2019	262 365.81 €
RECETTES 2019	258 182.77 €
RESULTAT 2019	- 4 183.04 €
SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES 2019	1 434 €
RECETTES 2019	1 436.63 €
RESULTAT 2019	2.63 €

Le résultat net de l'exercice est donc de - 4 180.41 €

Les affectations de résultats décidées lors du budget 2018 sont de :

	Reports des résultats
SECTION FONCTIONNEMENT	28 495.83 €
SECTION INVESTISSEMENT	26 487.64 €

Le résultat de clôture de l'exercice pour la section de fonctionnement est donc de 24 312.79 €.

Le résultat de clôture de l'exercice pour la section d'investissement est donc de 26 490.27 €.

Il sera proposé au Comité syndical d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement pour 24 312,79 € en excédent de fonctionnement antérieur reporté,
- l'excédent d'investissement pour 26 490,27 € en excédent d'investissement antérieur reporté.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Michel MAYA laisse la parole à Monsieur Thierry MICHEL, Vice-Président afin de procéder à l'adoption du compte administratif 2019.

Monsieur Michel MAYA sort de la salle.

Monsieur Thierry MICHEL prend la parole et demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou questions suite à la présentation qui vient d'être faite.

Aucune remarque n'est prononcée par l'assemblée.

Monsieur Thierry MICHEL propose de procéder à l'adoption du compte administratif 2019.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019.

Monsieur Michel MAYA est rappelé à entrer dans la salle de réunion.

Monsieur Thierry MICHEL lui indique que le compte administratif a été adopté à l'unanimité.

Monsieur Michel MAYA remercie l'assemblée et demande de bien vouloir excuser l'absence de Monsieur VOISIN, Trésorier Payeur, mais précise que le compte de gestion 2019 est conforme au compte administratif 2019.

De fait Michel MAYA propose de procéder à son adoption :

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2019.

Monsieur MAYA propose de délibérer sur l'affectation de résultats proposée.

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité l'affectation de résultats proposée.

4) Budget primitif 2020 (projet joint en annexe) :

Michel MAYA indique que le conseil syndical devra se prononcer sur le projet de budget primitif 2020 présenté à l'équilibre :

SECTION FONCTIONNEMENT		
PREVISIONS 2020	DEPENSES	214 215 €
PREVISIONS 2020	RECETTES	214 215 €
SECTION INVESTISSEMENT		
PREVISIONS 2020	DEPENSES	27 645 €
PREVISIONS 2020	RECETTES	27 645 €

Bertrand DEVILLARD précise que le SPANC a lancé une offre d'emploi avec un poste à pourvoir de Technicien à compter du 02/03/2020, actuellement une seule candidature est retenue pour un entretien.

Le Conseil syndical accepte à l'unanimité le Budget Primitif 2020 comme proposé.

5) Questions diverses :

✓ **Ligne de Trésorerie :**

Michel MAYA indique que l'ordre du jour a été modifié entre l'envoi initial et le conseil syndical afin de présenter les propositions concernant la consultation pour une ligne de trésorerie.

Bertrand DEVILLARD explique qu'une consultation auprès de 3 organismes financiers (Crédit Agricole / Caisse d'épargne de BFC / Banque Populaire de BFC) a été faite pour la mise en place d'une ligne de trésorerie de 20 000 € pour 2020 (12 mois).

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- 2 réponses :

a) Crédit agricole :

- 1) Montant de l'engagement : 20 000 €
- 2) Taux : variable : Euribor 3 mois + 1% (taux à ce jour : 1 %) / 16.67 € / mois
- 3) Commission d'engagement : 0.05 % du montant global / forfait minimum 380 € / an
- 4) Frais de dossier : néant.

b) Caisse d'épargne BFC :

- 1) Montant de l'engagement : 20 000 €
- 2) Taux : variable : € str + 0,80% (taux à ce jour : 1.337 %) / 22.28 € / mois
- 3) Commission d'engagement : 100 €
- 4) Frais de dossier : néant MAIS commission de non utilisation : 0.05%

Au vu des réponses, Michel MAYA propose de retenir la proposition du Crédit Agricole

Le Conseil syndical accepte à l'unanimité de retenir la proposition du Crédit Agricole.

✓ **Délibération Conseil départemental**

Bertrand DEVILLARD et Vanessa PILLON donnent les explications quant à l'utilité des échanges avec la personne référente du Conseil Départemental 71 permettant notamment de maintenir une veille juridique, et d'apporter des échanges entre différents SPANC.

Il est donc proposé de délibérer afin de soutenir le maintien de ce poste

Le Conseil syndical à l'unanimité propose d'envoyer une délibération soutenant le maintien de cet emploi au sein du CD71.

Michel MAYA demande s'il reste d'autres questions.

Aucune remarque n'étant formulée, Michel MAYA précise à l'assemblée de bien vouloir signer les documents du Compte Administratif 2019 et du Budget Primitif 2020.

Michel MAYA remercie également tous les membres du SPANC et explique que lors de ce mandat, le SPANC à gérer du mieux possible tout en gardant un intérêt environnemental.

La séance est levée à 19 h 35.